

VALORISER NOS DÉCHETS, UN ENJEU PARTAGÉ

RAPPORT D'ACTIVITÉ 2019



- P. 4 Le mot du Président
- P. 6 Les faits marquants
- P. 8 Vision d'ensemble
- P. 10 Tendances globales
- P. 12 Votre équipe
- P. 14 Vos élus

P.16

L'INNOVATION, UN HORIZON COMMUN

- P. 18 Interview de Gilles Choquer
 - P. 20 Trier toujours mieux, toujours plus
 - P. 24 Innover pour la collecte,
innover pour le transport
 - P. 26 Préparer l'avenir, impulser une
économie circulaire
-

P. 28

LA PROXIMITÉ AU QUOTIDIEN

- P. 30 Être proches de nos partenaires
 - P. 32 Déployer l'extension des consignes
de tri sur l'ensemble du territoire
 - P. 34 Harmoniser les déchetteries
 - P. 36 Agir au plus près de nos citoyens
-



LE MOT DU PRÉSIDENT



Philippe MARINI
Président du SMDO



Ces choix innovants en matière d'installations et de traitement, cette volonté permanente de donner des clés aux habitants pour améliorer leur geste de tri et de prévention, la volonté de travailler en partenariat avec nos voisins et les nombreuses entreprises liées aux métiers de la valorisation des déchets, font de notre syndicat un exemple en matière de gestion des déchets mutualisée à des coûts maîtrisés sur un territoire de dimension départementale. »

Le Syndicat Mixte du Département de l'Oise composé de 18 intercommunalités dont 3 agglomérations, celles de Compiègne, Beauvais et Creil gère le traitement des déchets d'une population de plus de 760 000 habitants, ce qui représente plus de 458 000 tonnes de déchets traités en 2019.

Le SMDO mène une politique d'optimisation tant en matière de valorisation des déchets que de maîtrise des coûts.

Comme vous pourrez le lire dans ce rapport, les coûts facturés à nos collectivités adhérentes n'ont pas augmenté depuis plusieurs années : c'est le résultat d'une politique visant la meilleure rentabilité possible tout en privilégiant des modes de traitement performants sur les plans technique et environnemental.

La valorisation énergétique, décriée par certains à la création du syndicat, est aujourd'hui reconnue comme un mode de traitement efficace parfaitement ancré dans une logique d'économie circulaire. Après avoir constaté un vide de four conséquent en raison d'une forte baisse de la production d'ordures ménagères pendant quelques années, notre centre de valorisation énergétique voit sa capacité de traitement entièrement mobilisée depuis juin 2018, date de l'arrêt de l'enfouissement des ordures ménagères sur la partie ouest de l'Oise.

Avec la fusion du SYMOVE et du SMVO réalisée en décembre 2016, qui a permis de créer ce grand syndicat, plusieurs bénéfices intéressants ont pu être réalisés sur les plans économique et environnemental : la construction d'un grand centre de tri ultra performant a permis la mise en place de l'extension de consignes de tri à tous les emballages et papiers sur la partie ouest de l'Oise, et la valorisation énergétique de l'ensemble des ordures ménagères des habitants de notre syndicat.

Cela marque la fin de l'enfouissement des ordures ménagères de notre territoire. C'est un tournant historique puisque l'un des fondements de la création de notre syndicat était de ne plus enfouir les ordures ménagères. Aujourd'hui, nous pouvons nous féliciter de vivre dans un département dans lequel les ordures ménagères ne sont plus enfouies mais sont valorisées sous forme d'énergie.

Le choix de construire un nouveau centre de tri de grande capacité de 60 000 tonnes/an d'emballages et de papiers en mélange sur le même site que le précédent, marque aussi notre volonté de toujours plus recycler et permet également de réaliser des économies, en atteignant de très bonnes performances de tri et une meilleure rentabilité.

Ces performances sont liées à la fois à l'outil technique mais aussi à la forte mobilisation des habitants. Dès 2012, les habitants de l'est de

l'Oise se mettaient aux nouvelles consignes de tri simplifiées qui permettent de mettre dans un même contenant tous les emballages et tous les papiers. En 2019, c'était au tour des habitants des communes de l'ouest du département, le message est très bien passé. Les performances n'ont cessé d'augmenter. Lors des nombreuses réunions organisées dans les communes, nous avons pu noter la bonne volonté des habitants, heureux de disposer en avant-première d'un service performant et de la simplification du geste de tri.

En effet, nous sommes l'un des premiers départements en France à bénéficier à la fois de la simplification du geste de tri et d'un process de tri ultra performant permettant de trier tous les emballages et tous les papiers.

Ceci est aussi le résultat d'un excellent travail de coopération et de synergie entre les élus locaux, les techniciens et les organismes qui accompagnent notre syndicat depuis sa création.

Le choix du transport par le train qui permet de limiter la circulation des camions sur le bassin creillois et les routes de l'est du département est coûteux, mais il montre bien notre volonté de préserver l'environnement. Il est aujourd'hui de bon ton de dire et d'écrire que le transport alternatif doit être privilégié, même si dans la pratique nous voyons toujours plus de camions sur nos routes. Au SMDO nous pouvons nous féliciter d'avoir choisi le transport ferroviaire des déchets dès 1996. Cette volonté est réaffirmée, puisque nous travaillons actuellement à l'installation d'un quai de transfert route/rail sur la commune de Villers-Saint-Sépulcre qui permettra de transporter par train également, les déchets de l'ouest de l'Oise, vers nos installations de traitement de Villers-Saint-Paul. Certains de nos adhérents ont même récemment retenu la collecte latérale robotisée avec caissons déposables directement sur le train, permettant ainsi d'optimiser encore plus le dispositif ferroviaire initial.

Ces choix innovants en matière d'installations et de traitement, cette volonté permanente de donner des clés aux habitants pour améliorer leur geste de tri et de prévention, la volonté de travailler en partenariat avec nos voisins et les nombreuses entreprises liées aux métiers de la valorisation des déchets, font de notre syndicat un exemple en matière de gestion des déchets mutualisé à des coûts maîtrisés sur un territoire de dimension départementale. Nous pouvons nous en féliciter et remercier nos élus, nos partenaires et nos équipes qui ont contribué à ces résultats. Ce rapport d'activités marque la fin d'un mandat électoral, j'en profite donc pour adresser tout particulièrement mes remerciements et rendre hommage à tous ceux qui ont participé depuis de nombreuses années à ces résultats.

FAITS MARQUANTS

Né de la fusion de deux grands syndicats de traitement de déchets de l'Oise, le Syndicat Mixte de la Vallée de l'Oise (SMVO) et le SYMOVE, le Syndicat Mixte du Département de l'Oise pour le transport et le traitement des déchets ménagers et assimilés a été créé le 1^{er} décembre 2016.

Cette fusion a permis aux deux syndicats de mutualiser leurs installations et ainsi d'optimiser leurs performances de recyclage et de valorisation des déchets, au bénéfice des 760 000 habitants de l'Oise concernés.



MARS

Début de l'extension des consignes de tri à la Communauté d'Agglomération de Beauvais (hors l'ex Communauté de communes rurale de Beauvais)



14 JUIN

Inauguration du centre de tri



14 JUIN

Lancement des réseaux sociaux (Facebook, Instagram et LinkedIn)



NOVEMBRE

Mise en place de l'extension des consignes de tri pour la Communauté de communes du Clermontois



15 OCTOBRE

"Inauguration" du quai de transfert d'Estrées Saint-Denis et démonstration de la collecte latérale robotisée



3 OCTOBRE

Reprise des visites du Site de Tri et de Valorisation Énergétique



OCTOBRE

Mise en place de l'extension des consignes de tri pour la Communauté de communes du Plateau Picard



NOVEMBRE / DÉCEMBRE

Lancement de l'extranet et présentation aux agents



DU 16 AU 24 NOVEMBRE

Opération de collecte de jouets en déchetteries



26 NOVEMBRE

Journée d'échanges pour un Territoire Zéro Déchet, Zéro Gaspillage



DÉCEMBRE

Mise en place de l'extension des consignes de tri pour l'ex Communauté de communes Rurale de Beauvais

VISION D'ENSEMBLE

Un réseau de 49 déchetteries dont 11 sont gérées par les Communautés de communes (Communauté de communes du Plateau Picard, Communauté de communes du Pays Clermontois et l'Agglomération du Beauvaisis). Depuis septembre 2017, 38 déchetteries sont gérées par les services du SMDO.


764 903
habitants


18
intercommunalités


458 319 t
déchets ménagers


599 kg
par habitant



Nos installations

-  1 centre de tri modernisé pour tous les emballages et tous les papiers
-  1 centre de valorisation énergétique
-  Transport ferroviaire des déchets
-  1 centre logistique (Verberie)
1 base logistique (Villers-Saint-Sépulcre)
-  5 quais de transfert route / rail
-  2 quais de transfert routiers
-  38 déchetteries SMDO
-  11 autres déchetteries
et 8 points verts gérés par la CAB,
la CCPP et la CCPC
-  9 recycleries



TENDANCE GLOBALE

GESTION DES DÉCHETS



458 319 t
- 991 t en 2019
Soit 599 kg/hab/an



ORDURES MÉNAGÈRES RÉSIDUELLES
173 942 t
- 820 t • Soit 227,40 kg/hab/an



COLLECTE EN DÉCHETTERIE
170 375 t
+ 3 445 t • Soit 222,74 kg/hab/an



AUTRES COLLECTES
(encombrants, textiles, déchets verts)
46 911 t
+ 302 t • Soit 61,33 kg/hab/an



COLLECTE SÉLECTIVE (hors verre)
46 833 t
+ 3 622 t • Soit 61,23 kg/hab/an



VERRE
20 258 t
- 90 t • Soit 26,48 kg/hab/an

ENFOUISSEMENT

L'enfouissement des déchets continue de décroître, avec une baisse significative en 2019, conformément aux objectifs poursuivis par le SMDO.

67 123 t
▼
-12 377 t
en 2019

PRODUCTION DE NOUVELLES RESSOURCES OU VALORISATION DES DÉCHETS



85,38 %
+ 3,05 % en 2019



**MATIÈRES PREMIÈRES
SECONDAIRES OU RECYCLAGE**
(verre, emballage, textile,
cartons, éco-mobilier, métal...)

25 187 t
+ 1,78 en 2019



ÉNERGIES
39,73 %
185 396 t
+ 1,62 % en 2019



ORGANIQUE
18,83 %
87 871 t
- 0,35 % en 2019

Dont **138 535 t** valorisées au centre de valorisation énergétique du SMDO



**VAPEUR LIVRÉE À LA
PLATEFORME CHIMIQUE
VOISINE DU CVE**

52 316 MWh
- 1 514 MWh en 2019



**CHALEUR AU RCU
DE NOGENT-SUR-OISE**

29 289 MWh
+ 3 843 MWh en 2019



ÉLECTRICITÉ
(dont 67 281 MWh livrés
au réseau ERDF)

61 899 MWh
- 6 573 MWh en 2019

DES COÛTS DE GESTION MAÎTRISÉS

Les investissements réalisés pour améliorer les infrastructures sont largement amortis par ailleurs. Les habitants bénéficient d'un service toujours plus qualitatif, sans impact sur leurs impôts.

COÛT GLOBAL STABILISÉ

44,65 €/hab/an

LE TRI GRATUIT

0 €/hab/an

LES DÉCHETTERIES SMDO

25,39 €/an
en 2019

LE TRANSPORT ET LA
VALORISATION ÉNERGÉTIQUE
DES OMR

18,48 €/hab

VOTRE ÉQUIPE

PÔLE STRATÉGIQUE

• Développement de l'économie circulaire

Ce service assure la collecte séparative des papiers de bureaux produits par les administrations, établissements scolaires et associations ainsi que la valorisation organique des biodéchets. Ce service assure également le développement de partenariat avec des acteurs locaux, sur des sujets transversaux : déchetteries professionnelles, dépôts sauvages...

• Collectes sélectives et centre de tri

Il assure le suivi des tonnages entrants et des matières envoyées vers le recyclage et établit les déclarations auprès de Citeo qui permettent de percevoir les soutiens financiers.

• Contrats avec les éco-organismes

Le service assure la passation et le suivi administratif des contrats avec les nombreux éco-organismes.

• Développement des partenariats

Il recherche des coopérations avec des syndicats voisins, par la mutualisation des installations de tri et de traitement des déchets.

PÔLE FONCTIONNEL

• Les ressources humaines

Trois personnes interviennent dans des domaines spécifiques :

- Recrutement et formation
- Gestion des paies et des carrières
- Recrutement des remplaçants et saisonniers

• Le service juridique

L'activité dominante du juriste et de l'assistante marchés publics est l'achat public.

• Le service hygiène, sécurité, réglementation ICPE

Un assistant de prévention évalue les risques et fait des propositions pour la mise en oeuvre des règles de sécurité et d'hygiène au travail et l'amélioration des conditions de travail.

• Le service informatique et téléphonie

Ce service assure la bonne et constante transmission des informations entre les services et la sauvegarde des données et la sécurisation de l'ensemble du système d'information.

PÔLE OPÉRATIONNEL

• L'exploitation des déchetteries

Tout ce qui concerne l'accès aux déchetteries et la gestion du « haut de quai » de 37 des déchetteries est du ressort de ce service. Il regroupe au total 73 agents d'exploitation des déchetteries.

• Le transport des bennes de déchetteries et des quais de transferts

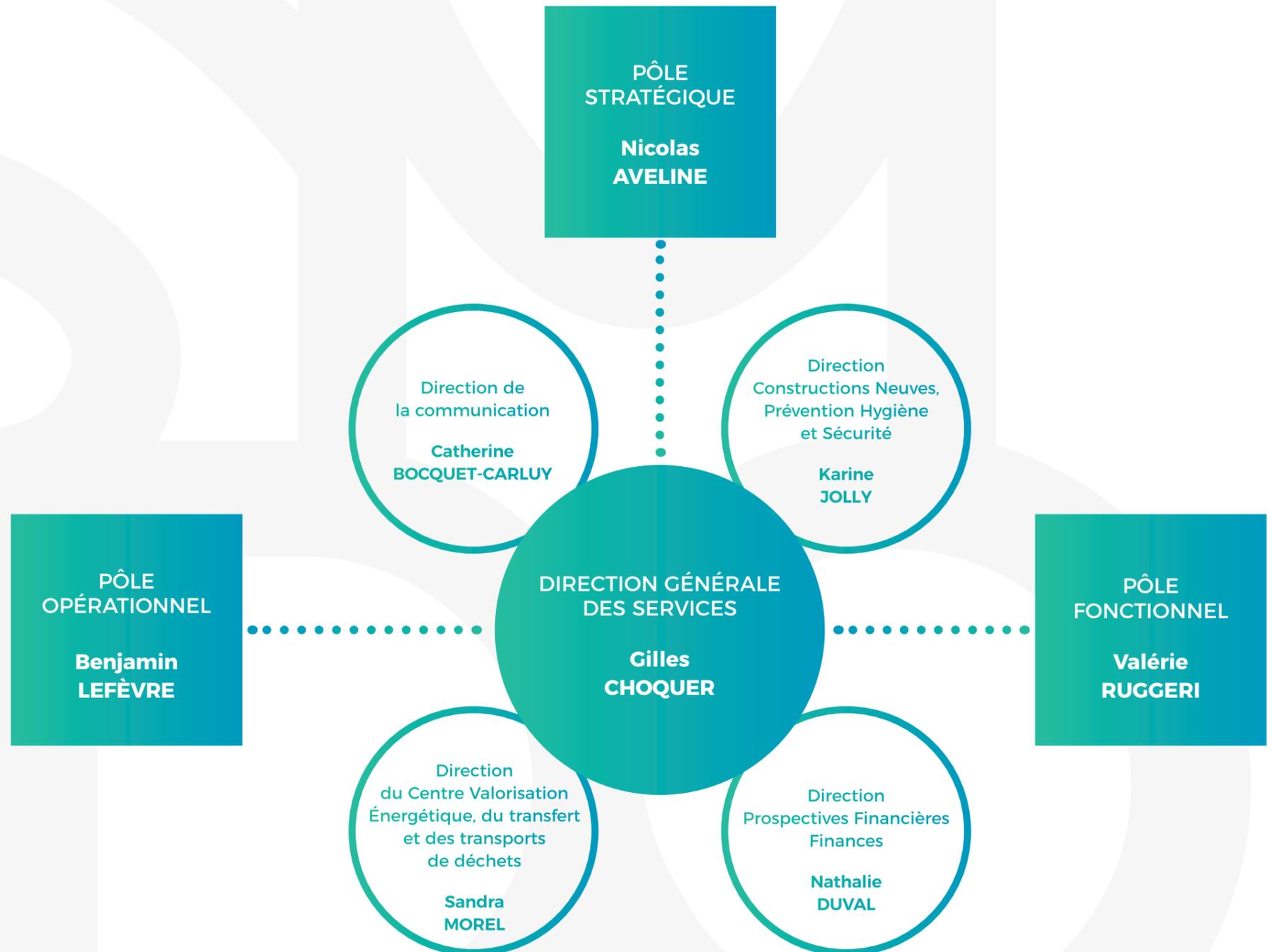
Ce service procède à l'enlèvement quotidien des bennes sur 49 déchetteries du territoire. Un coordonnateur transport manage l'équipe de 38 conducteurs.

• Marché facturation

Ce service a pour vocation la réalisation, la gestion et le suivi des marchés du pôle opérationnel.

• Le service maintenance curative et entretien des espaces verts

Le service est chargé de la maintenance curative des installations (déchettes, quais de transfert, etc.) et de l'entretien des espaces verts de l'ensemble des sites du SMDO. 3 agents de maintenance travaillent quotidiennement.





Philippe MARINI
Président

LES MEMBRES DU BUREAU

Vices-présidents du SMDO



Philippe MASSEIN
1^{er} Vice-président de la Communauté d'Agglomération Creil Sud Oise



Jean-Luc BRACQUART
Communauté d'Agglomération du Beauvaisis



Laurent CHEVALLIER
Communauté de Communes des Sablons



Jacques COTEL
Président de la Communauté de Communes de l'Oise Picarde



Jean-Luc DION
Communauté d'Agglomération Creil Sud Oise

Membres du bureau du SMDO



Alain BRAILLY
Communauté de Communes des Lisières de l'Oise



Daniel GAGE
Communauté de Communes du Pays de Valois



Olivier DE BEULE
Communauté de Communes du Plateau Picard



Alain DUCLERCQ
Communauté de Communes Thelloise



Patrick DURVICQ
Communauté de Communes du Pays Noyonnais



Benoît HAQUIN
Président de la Communauté de Communes du Pays de Valois



Robert LAHAYE
Communauté de Communes des Pays d'Oise et d'Halatte



Béatrice LEJEUNE
Communauté d'Agglomération du Beauvaisis



Arielle FRANÇOIS
Agglomération de la Région de Compiègne et de la Basse Automne



Bernard HELLAL
Agglomération de la Région de Compiègne et de la Basse Automne



Abdelkrim KORDJANI
Communauté d'Agglomération Creil Sud Oise



René MAHET
Président de la Communauté de Communes du Pays des Sources



Jacky MÉLIQUE
Communauté de Communes Senlis Sud Oise



Franck MINÉ
Communauté de Communes du Clermontois



Corry NEAU
Communauté de Communes de l'Aire Cantilienne



Claude PERSANT
La Vallée Dorée : Communauté de Communes du Liancourtois



Olivier TABOUREUX
Communauté d'Agglomération du Beauvaisis



Pascal WAWRIN
Communauté de Communes Thelloise

Commissions obligatoires

- Commission d'appels d'offres**
Président : **Philippe Massein**
- Commission de délégation de service public**
Présidente : **Arielle François**
- Commission consultative des services publics locaux**
Présidente : **Arielle François**
- Commission de contrôle des comptes**
Présidente : **Corry Neau**

Commissions facultatives

- Commission des finances**
Présidente : **Corry Neau**
- Commission MAPA**
Président : **Patrick Durvicq**
- Commission transport et quai de transfert**
Président : **Laurent Chevallier**
- Commission suivi du centre de valorisation énergétique et du réseau de chaleur**
Président : **Robert Lahaye**
- Commission déchetteries**
Président : **Benoît Haquin**
- Commission suivi du centre de tri**
Président : **Jean-Luc Bracquart**
- Commission aménagement du site de Villers-Saint-Sépulcre**
Présidente : **Béatrice Lejeune**
- Commission travaux**
Président : **Alain Duclercq**
- Commission collecte sélective des emballages et papiers**
Président : **Jacques Cotel**
- Commission déploiement des compétences du SMDO**
Président : **René Mahet**
- Commission valorisation organique et biodéchets**
Président : **Jacky Mélique**
- Commission communication**
Président : **Claude Persant**
- Commission prévention**
Président : **Franck Miné**
- Commission économie circulaire**
Président : **Jean-Luc Dion**



L'INNOVATION, UN HORIZON COMMUN

LE LANCEMENT DU NOUVEAU CENTRE DE TRI

AURA SANS CONTESTE MARQUÉ L'ANNÉE 2019.

TECHNOLOGIE DE POINTE, RÉUSSITE PARTAGÉE, SYMBOLE D'AMBITION COLLECTIVE, CET ÉQUIPEMENT APPORTE PAR AILLEURS LA PREUVE QU'UN SERVICE D'UNE EXTRÊME QUALITÉ PEUT ÊTRE APPORTÉ SANS OBÉRER LA MAÎTRISE BUDGÉTAIRE. LA PERFORMANCE DE CE NOUVEAU CENTRE S'ACCOMPAGNE D'UNE DYNAMIQUE GÉNÉRALE, QUI CONTINUE D'INSCRIRE LE SMDO DANS LA VOIE DE L'INNOVATION : TRANSPORT FERROVIAIRE, ÉCONOMIE CIRCULAIRE. SUR CHACUN DE CES VOLETS, LES PROJETS AVANCENT À GRANDS PAS.

Le centre de tri : dispositif d'aspiration des poussières



Gilles CHOQUER
 Directeur général
 des services du SMDO

"Il nous faut continuer à innover et impulser de nouveaux partenariats pour préparer l'avenir en toute responsabilité."

L'ouverture du nouveau centre de tri de Villers-Saint-Paul marque l'aboutissement d'un processus né de la fusion des syndicats de gestion des déchets de l'Oise, quel bilan tirez-vous des trois années écoulées ?

La fusion qui a donné naissance au SMDO, fin 2016, a permis de construire le centre de tri de Villers-Saint-Paul, dont nous sommes très fiers. Grâce à cet équipement, tout le département a pu, courant 2019, déployer l'extension des consignes de tri des emballages et des papiers. Ces succès, rendus possibles par la fusion, prouvent le bien-fondé de notre approche territoriale de la gestion des déchets. Nous avons su trouver le bon périmètre d'intervention, qui nous permet de nous doter de technologies performantes tout en pouvant en amortir les coûts. Le partenariat que nous avons passé avec le SMITOM Nord Seine et Marne s'inscrit dans cette même logique de mutualisation et de performance, au profit du million d'habitants dont nous trions aujourd'hui les déchets issus de la collecte sélective. Le bilan est donc très positif, ce qui ne nous empêche pas de rester vigilants sur le financement futur de notre activité.

Quelles sont vos inquiétudes en termes de financement ?

La mise en service du nouveau centre de tri devait générer d'importants gains économiques, tirés du recyclage de nombreux produits. Mais, depuis début 2019, la crise des matières recyclées est passée par là : la Chine et plus largement l'Asie ont, d'abord, fermé leurs portes aux exportations de matières plastiques recyclées venues d'Europe, puis le phénomène s'est étendu aux cartons et papiers, provoquant une véritable crise des débouchés. Si bien que nous ne bénéficions plus des ressources financières sur lesquelles nous avons bâti nos projections économiques. C'est une source d'inquiétude que vient renforcer la baisse des prix du pétrole – et par conséquent des résines plastiques vierges – liée à la crise sanitaire. Heureusement, le gouvernement a pris des mesures réglementaires pour qu'un certain pourcentage de matières recyclées soit obligatoirement incorporé à la production de matières plastiques. Le projet du gouvernement de mettre en place une consigne des bouteilles en plastique, à l'horizon 2024-25, constitue l'autre sujet qui nous a beaucoup occupés, et surtout préoccupés en 2019 : le SMDO a investi massivement pour se doter d'un centre de tri très performant, il a même bénéficié d'importantes subventions de la part de l'ADEME (5 M€) et de Citeo (4,8M€) et, avant même, que nous l'ayons inauguré, le gouvernement projette de mettre en œuvre la consigne des bouteilles en plastique. Cela nous priverait d'un produit indispensable à l'équilibre de notre modèle, c'est une ineptie ! Nous nous sommes donc mobilisés, avec tous les autres acteurs de la filière, pour manifester notre désaccord avec ce projet.

Au-delà de ces points de vigilance, quels sont les sujets qui rythmeront l'année 2020 ?

Nous allons devoir lancer le renouvellement du contrat d'exploitation de notre Centre de valorisation énergétique, qui doit intervenir fin 2021, au plus tard. La mise au point du cahier des charges représente un gros travail d'études. Ces contrats courent sur de longues périodes, ce qui suppose d'être en capacité d'anticiper les évolutions et les enjeux, notamment en ce qui concerne la vente d'énergie. À ce titre, nous engageons actuellement une réflexion sur le traitement de deux types de matériaux, les petits morceaux de matière qui échappent au tri, d'une part, et certains encombrants issus des déchetteries. Ces deux flux à fort potentiel énergétique pourraient servir à produire du « combustible solide de récupération » (CSR), qui pourrait être utilisé dans des chaufferies urbaines et/ou industrielles. Cette innovation, qui nécessiterait la création d'une chaudière spécifique au sein du CVE, permettrait par exemple d'alimenter les réseaux de chauffage urbain de l'agglomération creilloise. Elle ferait évoluer les missions de notre syndicat, du seul traitement des déchets au métier de distributeur d'énergie, à une plus grande échelle que ce que nous faisons aujourd'hui. Ce projet, qui pourrait se réaliser progressivement d'ici à 2024, répond très clairement, à mes yeux, à nos ambitions environnementales ; il témoigne de nos efforts pour inscrire durablement notre territoire dans la dynamique de l'économie circulaire.

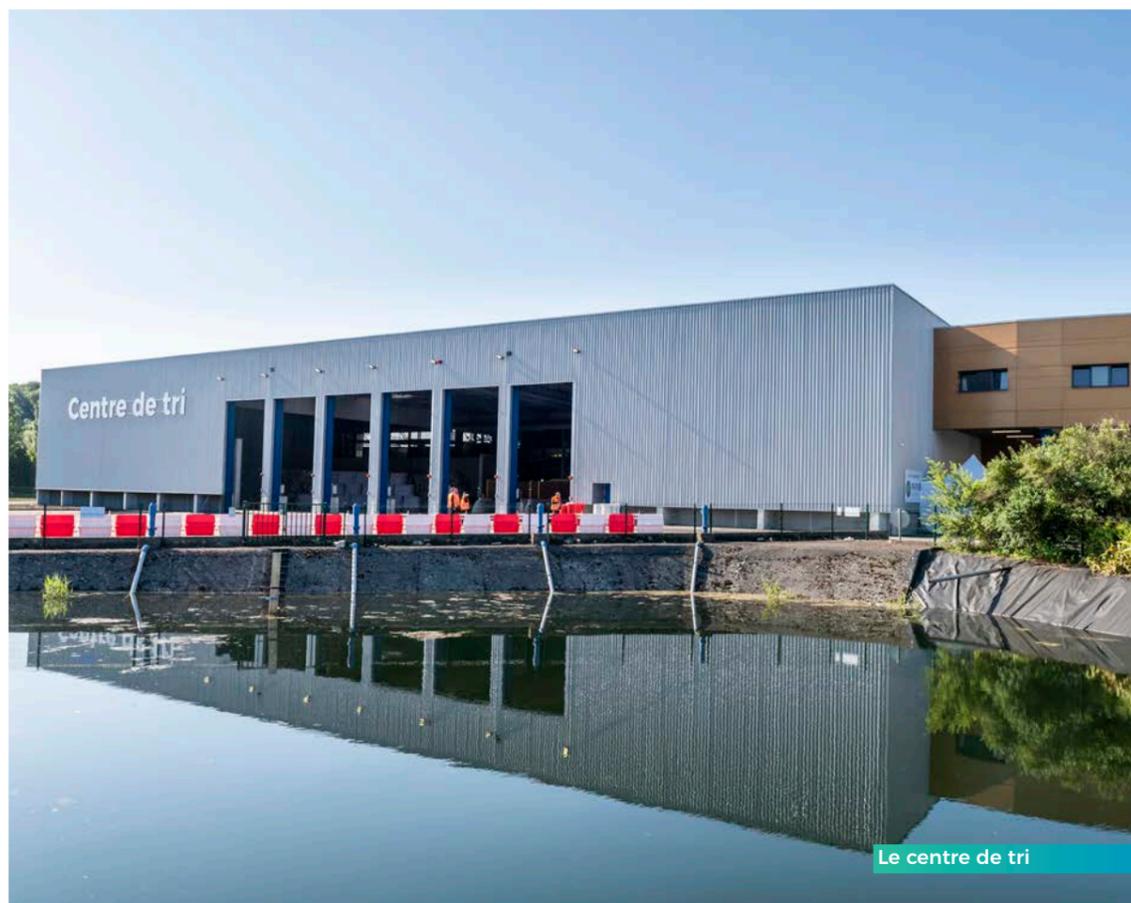
2019, C'EST L'OUVERTURE DU NOUVEAU CENTRE DE TRI DE VILLERS-SAINT-PAUL, QUI PEUT TRAITER 60 000 À 75 000 TONNES ET TRIER 20 MATIÈRES. C'EST L'EXTENSION DES CONSIGNES DE TRI SUR TOUT LE TERRITOIRE, ET LA POURSUITE DU DÉPLOIEMENT D'UNE COLLECTE INNOVANTE DE BOUT EN BOUT. 2019, C'EST AUSSI L'ANNÉE DU ZÉRO DÉCHET ENFOUI. TOUT EST LIÉ, ET TOUT PASSE PAR UN EFFORT CONSTANT DE SENSIBILISATION DU PUBLIC ET PAR DES PROJETS MENÉS EN PARTENARIAT. 2019, C'EST LA POURSUITE DE CETTE DYNAMIQUE.

Gilles Choquer consacre les vingt premières années de sa vie professionnelle à l'urbanisme et à l'aménagement. D'abord à Metz puis à Paris et, enfin, dans l'Oise, où il développe et dirige l'agence d'urbanisme des vallées de l'Oise. À la demande des élus des principales agglomérations de la vallée de l'Oise, il conduit l'étude d'un schéma global de traitement et de valorisation des déchets à l'échelle de la moitié est de l'Oise. Puis, en 1996, il participe à la création du Syndicat Mixte de la Vallée de l'Oise (SMVO - l'ancêtre du SMDO), chargé de la mise en place de cette nouvelle gestion des déchets. Il engage les phases de réalisation des investissements, monte la première équipe technique et administrative permanente du syndicat, avant de se voir confier la direction générale des services en 1999. Dès lors, il se consacrera pleinement à cette passionnante aventure.

TRIER TOUJOURS MIEUX, TRIER TOUJOURS PLUS

DE DIMENSION INDUSTRIELLE, DOTÉ DES TECHNOLOGIES LES PLUS INNOVANTES,

LE NOUVEAU CENTRE DE TRI DE VILLERS-SAINT-PAUL INAUGURÉ AU PRINTEMPS 2019 A ÉTÉ CONÇU POUR ATTEINDRE DES PERFORMANCES DE TRI INÉGALÉES, EN QUANTITÉ COMME EN QUALITÉ, À UN COÛT OPTIMISÉ.



Le centre de tri

De **60 000**
à **75 000t**
de capacité de
traitement

MARS 2019 : LE CENTRE DE TRI ENTRE EN SCÈNE

Après une année de travaux, le nouveau centre de Villers-Saint-Paul a ouvert ses portes. Doté de performances uniques en France, il reçoit les déchets de près de 650 communes présentes sur les territoires du SMDO et du SMITOM (77). Ses spécificités techniques le rendent particulièrement innovant.

Son hall de réception des collectes sélectives, avec ses huit silos de 200 m³, est conçu de manière à traiter les apports de déchets par ordre d'arrivée. C'est le principe du « FIFO » (First In, First Out) qui améliore, notamment, les conditions d'hygiène. Nicolas Aveline, DGA du Pôle Stratégie du SMDO, explique que ce dispositif « a aussi permis d'éradiquer l'utilisation d'engins de manutention motorisés dans le hall amont, de limiter les émissions de gaz à effet de serre mais aussi de restreindre les risques de collisions ».

Équipement de pointe

Parmi ses équipements, le nouveau centre compte 19 trieurs optiques différents, tous de marque française. Ils scannent emballages et papiers, les séparent via un jet d'air en fonction de leur matière, leur densité et de leur couleur. Le centre est également équipé de deux séparateurs à courant de Foucault, qui captent les emballages en aluminium, de quatre overbands, dont les aimants attirent les métaux ferreux.

En fin de parcours, 20 agents finalisent le tri. Pour cela, ils sont installés dans une cabine de tri de près de 600 m², comportant 50 postes de travail. Cet espace a été conçu en mettant l'accent sur la qualité de la luminosité et de la ventilation. Chacun des postes de travail est réglable en hauteur et a été pensé avec l'appui d'un ergonomiste. Par ailleurs, l'accès à cette cabine de tri suit un cheminement très balisé : vestiaires, douche, parcours... Cette organisation, garantissant un haut niveau d'hygiène et de sécurité, a ainsi permis de maintenir l'activité de tri pendant la crise sanitaire.



20t
de déchets triés par heure



20
matières triées



50
personnes affectées au tri,
réparties en deux équipes

Mars 2017

Le marché de construction est attribué au groupement NCI-Environnement PAPREC

Mai 2017

Lancement des études

Mars 2018

Démarrage des travaux

Janvier 2019

Réalisation des essais de mise au point du process

Février 2019

Le SMDO autorise l'organisation de la montée en charge du nouveau centre de tri.

30 avril 2019

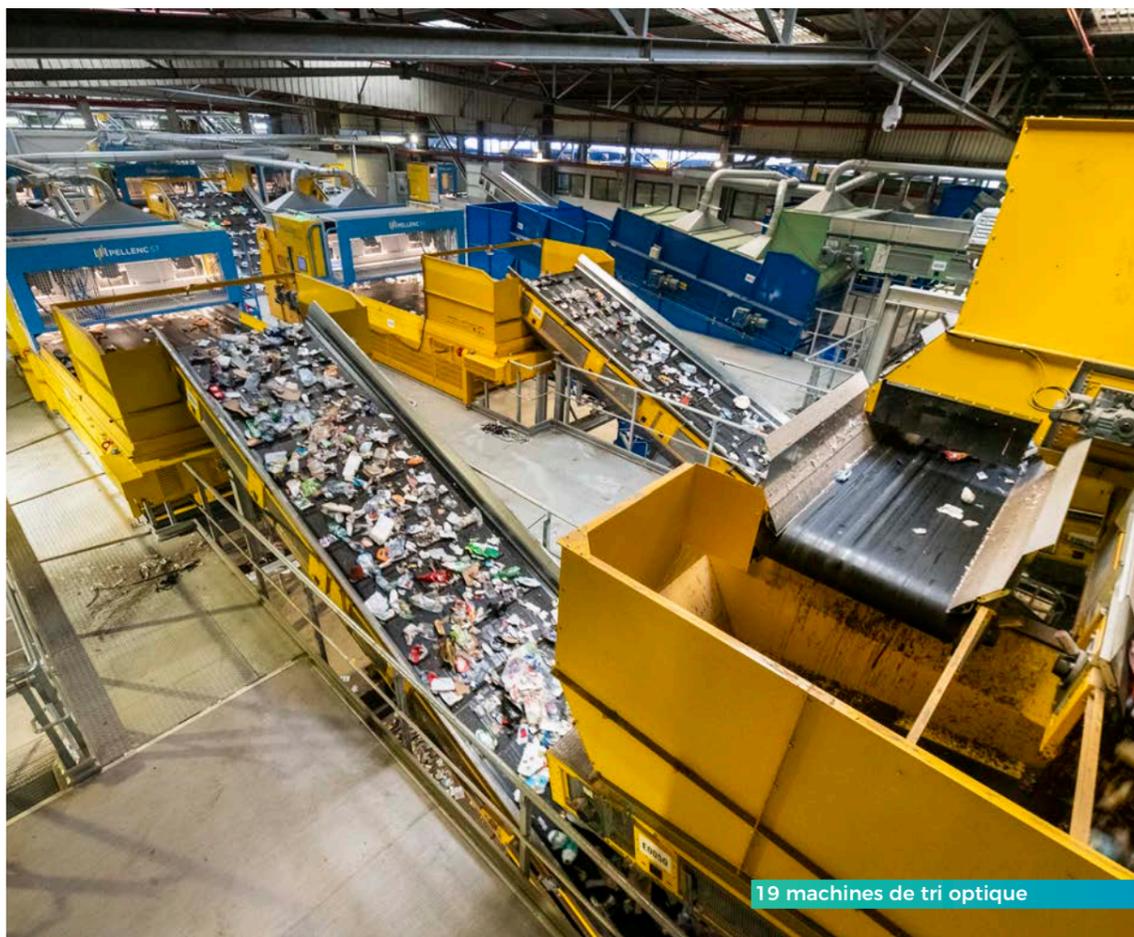
Autorisation d'entrer en phase d'exploitation à compter du 1^{er} mai 2019

1^{er} avril 2019

Mise en service industrielle

14 juin 2019
Inauguration





DES PERFORMANCES QUI VONT AU-DELÀ DE L'EXTENSION DES CONSIGNES DE TRI

Avec le nouveau centre de tri, le SMDO prend de l'avance sur le tri de l'intégralité des matières, fixé par la loi de transition énergétique pour 2022.

Grâce aux capacités du centre, l'extension des consignes de tri a pu s'appliquer progressivement à toutes les communes de l'ouest du territoire, celles de l'est l'ayant déjà mis en place. Absolument tous les emballages sont ainsi triés et redirigés vers les filières de recyclage. Le SMDO a d'ailleurs pris de l'avance, comme l'explique Nicolas Aveline : « Nous avons même ajouté une machine supplémentaire pour séparer le PET bouteille et barquette. Ce tri générera des gains à terme, permettant un retour sur investissement d'ici 4 à 5 ans ».

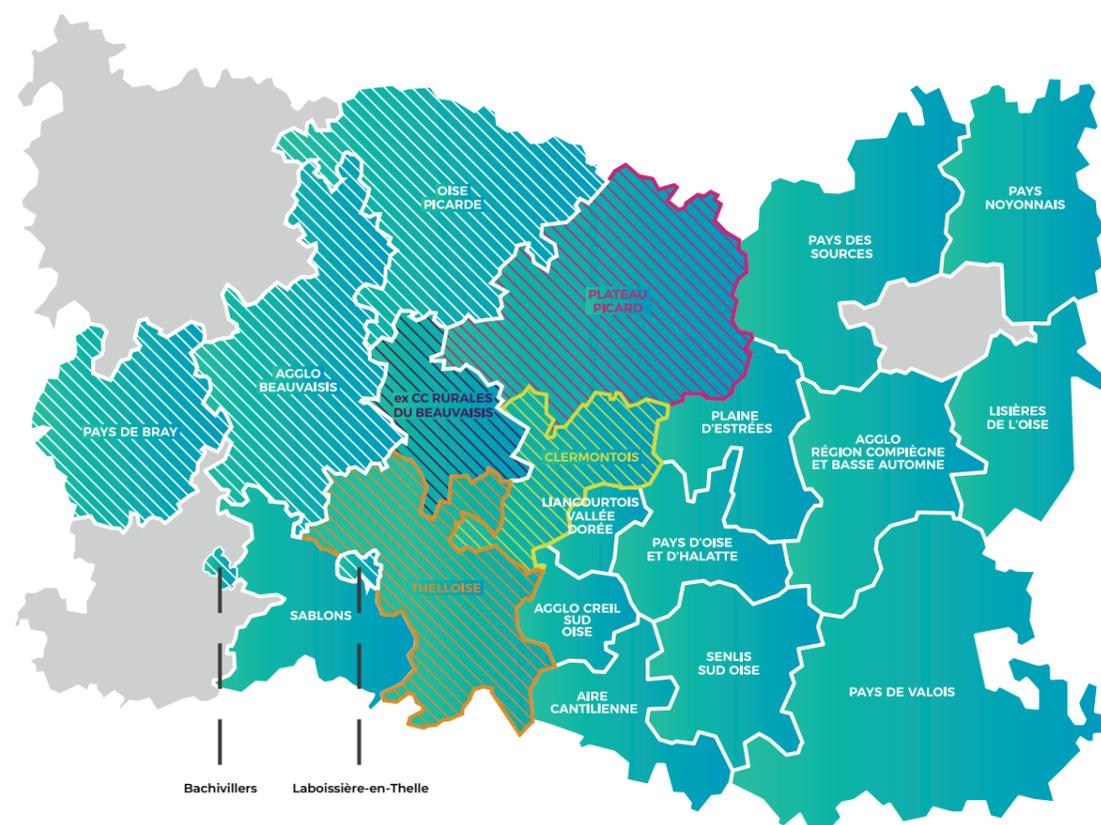
Un niveau de tri unique en France

Autre atout : la capacité du centre à trier les petits aluminiums, comme les capsules de café ou les opercules.

Le SMDO a ainsi mis en place un partenariat avec le Club de l'Emballage Léger en Aluminium, un organisme proche de Citeo et porté par Nespresso, qui soutient financièrement le tri de ces matières. L'équipement de pointe permet

aussi de trier les différents papiers : journaux, magazines mais aussi le papier de bureau, dont la valeur marchande est supérieure. Dernier exemple, le tri et le contrôle qualité spécifique qui ont été mis en place pour l'acier assurent une parfaite conformité aux normes de cette filière de recyclage, particulièrement exigeante. Au total, ce sont ainsi 20 matières différentes qui sont en capacité d'être triées : une performance unique en France.

Extension des consignes de tri : en 2019, un déploiement progressif pour couvrir l'ensemble du territoire



- Communauté de communes utilisant les consignes de tri étendues depuis 2012
- En mars : Communauté d'agglomération du Beauvaisis, Communautés de communes de l'Oise Picarde et du Pays de Bray, communes de Bachivillers et Laboissière en Thelle.
- En avril : Communauté de communes Thelloise
- En octobre : Communauté de communes du Plateau Picard
- En novembre : Communauté de communes du Clermontois
- En décembre : ex Communautés de communes Rurales du Beauvaisis

VISITES À L'HONNEUR

Par son niveau de performance et son équipement technologique de pointe, le nouveau centre est une véritable vitrine du tri. Sa conception avant-gardiste a intégré un parcours de visite ambitieux. Au long de la galerie de visite, chacun peut traverser l'intégralité du dispositif à l'œuvre et bénéficier d'une vue panoramique de la salle de tri. Ce parcours est complété d'une salle d'exposition, d'un couloir des métiers et d'une matériauthèque. Le territoire dispose ainsi d'un outil de pédagogie du tri unique en son genre, en mesure de donner à tous ses visiteurs l'envie de participer au mieux aux gestes du tri.



INNOVER POUR LA COLLECTE, DEPUIS 2004, LE SMDO EST ENGAGÉ DANS LE DÉVELOPPEMENT DU TRANSPORT INNOVER POUR LE TRANSPORT

FERROVIAIRE POUR CONVOYER LES DÉCHETS DES COMMUNES DE SON TERRITOIRE. UNE ALTERNATIVE RARE EN FRANCE, QUI PERMET DE LIMITER LE NOMBRE DE CAMIONS SUR LES ROUTES ET DE VISER TOUT À LA FOIS RÉDUCTION DE L'IMPACT SUR L'ENVIRONNEMENT ET MAÎTRISE DES COÛTS.



Le quai de transfert

TRANSPORT DURABLE : LE SMDO CONSOLIDE SES ACQUIS

Depuis 2018, le SMDO agit, en étroite collaboration avec les collectivités, pour étendre et optimiser son dispositif de transport ferré. Cela passe d'une part, par l'ouverture ou la réouverture de quais de transfert route-rail. Ce déploiement implique l'équipement des collectivités en nouveaux camions-bennes au dispositif particulièrement innovant, unique en France. Il s'agit de la collecte robotisée à préhension latérale avec caissons déposables, pour laquelle le SMDO a travaillé pendant plusieurs années avec son commissionnaire de transport Forwardis et l'entreprise fournissant ces véhicules, SEMAT.

Nouveaux camions, ouvertures de quais : un dispositif en cours de déploiement

En 2018, la Communauté de Communes du Pays de Valois a inauguré ce nouveau dispositif : nouveau circuit de collecte, nouveaux camions, et adaptation du quai de transfert d'Ormoy-Villers. En juin 2019, avec la réouverture de la partie ferroviaire du quai de transfert d'Estrées-Saint-Denis, la Communauté de communes de la Plaine d'Estrées s'est également lancée dans la collecte robotisée combinée au transfert par voie ferrée. Elle a été rejointe, en novembre 2019, par la Communauté de communes du Clermontois. Début 2020, c'était au tour de la Communauté de communes de l'Oise Picarde d'inaugurer ce nouvel équipement. Le transfert des bennes s'est jusqu'à présent effectué au niveau du quai routier de Saint-Just-en-Chaussée, en attendant l'ouverture prochaine d'un quai de transfert ferroviaire, à Breteuil.

70
caissons acheminés
par train chaque jour,
ce sont **12 500**
camions de moins
sur les routes
chaque année



Pour continuer l'extension du transport ferroviaire

Enfin, un septième quai de ce type doit ouvrir à Villers-Saint-Sépulcre, finalisant ainsi l'extension du mode de transport ferroviaire à l'ouest du territoire. Ce quai sera dimensionné pour accueillir 75 000 tonnes de déchets par an, apportés par les camions de collecte de l'Agglomération de Beauvaisis et des Communautés de communes du Pays de Bray, Thelloise et des Sablons. Pour finaliser cette transformation d'envergure, il restera à étendre les capacités ferroviaires du site de Villers-Saint-Paul, amené à recevoir de plus en plus de bennes arrivant par voie ferrée. Dans cette perspective, des études poussées vont être menées par le SMDO en 2020.

Sophie Mercier, Présidente de la Communauté de communes de la Plaine d'Estrées

« Nous sommes passés à la collecte avec bras à préhension latérale dès 2013. La nouveauté, depuis 2019, c'est que les caissons sont directement déposables sur les trains. Disposer d'une telle technologie de pointe constitue un véritable élément de fierté. Ce système présente de nombreux atouts. Pour les rippeurs, déjà, qui sont moins confrontés aux problèmes de dos et ont pu monter en compétence en devenant chauffeurs, par exemple. Pour la population, aussi, qui a bien accepté ce système et en perçoit les avantages très nets en termes de propreté de la voirie. Pour la gestion, ensuite, car les puces intégrées aux bacs et aux camions permettent un suivi en temps réel. Pour l'environnement, enfin, car nous évitons la circulation de 624 camions entre Compiègne et la CCPE par an et nos performances de tri sont en forte croissance. C'est une expérience très réussie et nous avons pu compter sur un excellent dialogue avec le SMDO pour rôder le système. »

3
lignes ferrées utilisées pour
le convoyage des déchets

5
quais de transfert
route/rail

7
quais de transfert et 70% de
déchets transportés par voie ferrée :
c'est l'objectif du SMDO

Interview de Sandra MOREL, Directrice Suivi du Centre de Traitement Principal, Transfert, Transport ferroviaire

En quoi consiste la collecte robotisée à préhension latérale avec caissons déposables ?

Derrière ce nom à rallonge se cache une grande simplification ! Concrètement, ces camions-bennes permettent d'assurer une collecte intégralement mécanisée, grâce au bras articulé qui se déploie pour attraper les poubelles et verser leur contenu dans la benne. Le chauffeur n'a plus besoin de descendre ni de manipuler les poubelles lors de sa collecte, ce qui représente un saut qualitatif en termes de sécurité, d'hygiène et, bien sûr, réduit la pénibilité. Le compactage des déchets est effectué automatiquement sur le camion de collecte. En fin de tournée, le transporteur se rend sur un quai de transfert : le caisson se désolidarise du camion et est déposé mécaniquement sur le train.

Quels sont les avantages ?

Ils sont nombreux. En plus d'une amélioration du poste de travail, toute la logistique du transfert se trouve simplifiée. Sur le quai, le nombre de manipulations nécessaires est réduit puisqu'il n'y a plus besoin de vider la benne du camion, de compacter son contenu, ni de mettre les déchets dans un conteneur adapté au train. On gagne du temps, on supprime du matériel... Nous sommes désormais en mesure de maîtriser précisément le temps des tournées de collecte, ce qui optimise toute la chaîne. Aujourd'hui, les retours d'expérience des collectivités qui sont passées à ce nouveau système sont très positifs. Il faut reconnaître que Forwardis et SEMAT ont été très à l'écoute et réactifs pour accompagner ces changements.

Comment le SMDO travaille-t-il avec les collectivités pour leur mise en place ?

Aujourd'hui, le SMDO dispose de 78 de ces nouveaux caissons, et ce nombre va progresser à mesure que les collectivités souhaitent en bénéficier. Nous les mettons à leur disposition, mais cela nécessite évidemment de travailler avec elles en amont du renouvellement de leurs marchés de collecte. Cela nous permet de préparer l'adaptation des circuits et les modalités de cette collecte robotisée. Mais aussi, et c'est fondamental, de travailler sur le volet social. Ce nouveau dispositif nécessitant une seule personne dans le camion, au lieu de trois dans un système classique, un soin particulier est apporté à la question de l'emploi.

PRÉPARER L'AVENIR, IMPULSER

LE SMDO S'EST INSCRIT DE LONGUE DATE DANS LA LOGIQUE DE L'ÉCONOMIE

UNE ÉCONOMIE CIRCULAIRE

CIRCULAIRE. EN 2019, IL A ATTEINT LE ZÉRO ORDURES MÉNAGÈRES ENFOUIES,

FONDATEUR. PARALLÈLEMENT, LES PERFORMANCES DE TRI DE SON NOUVEAU CENTRE ALLIÉES AUX CAPACITÉS DE SON CENTRE DE VALORISATION ÉNERGÉTIQUE PERMETTENT DE VISER DES OBJECTIFS TOUJOURS PLUS AMBITIEUX.



2 700

logements chauffés actuellement grâce au centre de valorisation énergétique

TRI, RECYCLAGE, VALORISATION : LA GESTION DES DÉCHETS, PILIER DE L'ÉCONOMIE CIRCULAIRE

En 2019, plusieurs projets ont avancé ou ont été lancés pour s'inscrire toujours plus dans une perspective d'économie circulaire, dont les lignes directrices se précisent avec la loi anti-gaspillage et pour une économie circulaire, adoptée début 2020.



Réorienter les flux de déchets à bon escient

La collecte des papiers de bureaux au sein des établissements publics et privés a progressé, avec la mise en place de 22 sites pilotes. Mené dans le cadre de l'appel à projets porté par l'éco-organisme Citeo, ce travail consiste à rediriger ces papiers à fort potentiel de recyclage vers le nouveau centre de tri, plutôt que de les envoyer au centre de valorisation énergétique. En 2020, le nombre de sites pilotes est amené à augmenter. Comme pour les papiers de biodéchets, l'objectif est de détourner les flux de biodéchets des ordures ménagères résiduelles. En 2019, une étude pour la collecte séparative de ces biodéchets a démarré avec la réalisation d'un état des lieux. Début 2020, plusieurs scénarios ont été élaborés, et les collectivités vont être encouragées à expérimenter une technique de collecte séparative pour ces déchets auprès des gros producteurs, dans un premier temps.

Déchetteries professionnelles, déchets sauvages : proposer des solutions

Un autre projet a également avancé en 2019, il s'agit de la construction de déchetteries professionnelles. Celles-ci permettront de désengorger les déchetteries existantes et de répondre plus efficacement aux besoins des professionnels. Enfin, le SMDO a engagé une réflexion à propos des déchets sauvages. Il porte la volonté de réunir différents gestionnaires d'espaces publics (bailleurs, ONF, VNF, SNCF, SANEF, etc.) pour trouver, ensemble, de nouvelles solutions.



22

sites pilotes expérimentent la collecte des papiers de bureaux



2 500 à 3 000 t supplémentaires de papiers de bureaux pourraient être collectées chaque année



173 250 t par an, c'est la capacité d'incinération du CVE

Interview de Cédric LAMBERT, chargé de projet économie circulaire

Vous avez pris votre poste en mai 2019, quelles ont été vos premières actions ?

Ma première mission a consisté à mener une étude préalable à l'instauration du tri à la source des biodéchets. Évaluer les gisements, repérer les solutions existantes : nous avons fait le point avec tous les adhérents. Le bureau d'études missionné pour m'accompagner a ensuite élaboré des scénarios, en fonction de la typologie des territoires. À partir de septembre 2020, six collectivités volontaires vont expérimenter pendant 24 mois, selon leur géographie, le compostage individuel ou partagé, la collecte en porte-à-porte. Sur ce projet de biodéchets, nous avons aussi fait le point sur les solutions de valorisation qui existent dans l'Oise. Il y a, par exemple, 44 agriculteurs qui ont pour projet d'installer des méthaniseurs. En partenariat avec la Chambre d'Agriculture, nous allons les inciter à intégrer des biodéchets de collectivités dans la matière entrante de leur process. C'est tout l'esprit de l'économie circulaire : on repère le gisement de matière, on réfléchit à sa collecte, à son transport et à sa valorisation, tout cela localement. Cela génère de l'activité, de l'emploi et surtout, préserve l'environnement.

Comment procédez-vous pour avancer sur vos différents sujets ?

Les sujets ne manquent pas, en effet ! En plus de la thématique des biodéchets, je porte une étude sur la valorisation des déchets verts et nous réfléchissons à créer des déchetteries dédiées aux professionnels. Nous nous sommes aussi inscrits dans la réflexion autour des dépôts sauvages, et j'ai initié un dialogue entre les acteurs de la filière du bois. À chaque fois, mon objectif est de fédérer pour que l'action soit la plus efficace possible. Mon rôle est d'appuyer, d'accompagner les adhérents. En menant des diagnostics complets du territoire, en donnant des informations sur ce qui existe, ce qu'il est possible de faire. Sur chaque thématique, je cherche à mettre autour de la table tous les acteurs concernés. Il faut réussir à susciter l'envie d'agir en commun, pour créer des synergies. Et puis, bien sûr, nous travaillons en partenariat étroit avec l'ADEME, le réseau AMORCE, et je participe à de nombreuses journées d'échanges. C'est foisonnant et passionnant, il y a beaucoup à faire.

LA PROXIMITÉ AU QUOTIDIEN

PROCHE DE NOS PARTENAIRES, POUR

IMAGINER DES SERVICES UTILES À TOUS GRÂCE À UNE MUTUALISATION « GAGNANT-GAGNANT », PROCHE DE NOS COLLECTIVITÉS, POUR ÊTRE À LEURS CÔTÉS ET RELEVER ENSEMBLE LE DÉFI DE L'EXTENSION DES CONSIGNES DE TRI, PROCHE DES USAGERS, POUR LES ACCOMPAGNER DANS LA DÉCOUVERTE ET LA MAÎTRISE DES GESTES DE TRI, OU POUR LEUR OFFRIR UNE QUALITÉ HARMONISÉE DANS TOUTES LES DÉCHETTERIES. POUR LE SMDO, LA PROXIMITÉ EST UNE MANIÈRE D'AGIR QUI SE TRADUIT AU QUOTIDIEN.



Inauguration du centre de tri

ÊTRE PROCHES

L'APPROCHE DU SMDO VISE À PROPOSER LE SERVICE LE PLUS EFFICIENT, DE NOS PARTENAIRES

À UN TARIF MAÎTRISÉ. DANS CETTE OPTIQUE, LE SYNDICAT A MIS EN PLACE DIVERS PARTENARIATS AVEC SES HOMOLOGUES ET VOISINS. ILS PERMETTENT DE VALIDER LA PERTINENCE ÉCONOMIQUE DES INVESTISSEMENTS RÉALISÉS SUR LE CENTRE DE TRI, GRÂCE À DES EFFETS D'ÉCONOMIE D'ÉCHELLE MAIS GRÂCE, AUSSI, À LA SOLIDARITÉ ENTRE TERRITOIRES.



DES PARTENARIATS « GAGNANT-GAGNANT »

Le partenariat le plus emblématique est celui mis en place avec le SMITOM Nord Seine-et-Marne, à travers une convention d'entente intercommunale signée en 2018.

À cette date, anticipant l'ouverture du nouveau centre de tri et l'extension des consignes de tri, les deux syndicats réfléchissent en fonction des infrastructures et des besoins de chacun. Avec un principe clé : la réciprocité. Ainsi, le SMITOM Nord Seine-et-Marne confie le traitement de sa collecte sélective au nouveau centre de tri du SMDO, tandis que ce dernier lui apporte une partie de ses ordures ménagères résiduelles. Une solution, devenue opérationnelle en 2019, qui s'avère efficace à la fois en termes d'infrastructures et d'un point de vue économique.

Des échanges correspondant aux équipements et aux capacités de chacun

Par ailleurs, une convention tripartite existe entre le SMDO, le SIGIDURS et le SYCTOM.

Ainsi, les installations du SYCTOM situées dans le nord de l'Île-de-France accueillent les tonnages d'ordures ménagères résiduelles qui ne peuvent être traités par le centre de valorisation énergétique du SMDO, faute de capacité. Cela évite, notamment, d'avoir à réaliser des investissements pour agrandir ce centre. Parallèlement, le centre de tri du SYCTOM étant actuellement en travaux, le nouveau centre de tri du SMDO est en mesure de recevoir ce surplus de tonnages d'emballages et de papiers. Suivant la même logique, le SIGIDURS et le SMDO ont signé une convention permettant aux habitants de certaines communes du nord du Val-d'Oise d'accéder à la déchetterie de Plailly, appartenant au SMDO.



Un partenariat gagnant entre le SMDO et le SMITOM :

10 503,66 t/an réceptionnées au centre de tri du SMDO venant du SMITOM

1 100 100 € d'économie réalisée par le SMDO grâce à la réduction du coût du traitement à la tonne (capacité atteinte)

15 296,57 t venant du SMDO réceptionnées au centre de valorisation à haute performance énergétique du SMITOM à Monthyon

382 000 € d'économie réalisée par le SMDO

L'ADEME, UN INTERLOCUTEUR CLÉ POUR FAIRE AVANCER LES PROJETS

Pour le SMDO, l'ADEME est un interlocuteur régulier et un partenaire de premier plan, dont les subventions sont précieuses pour préparer l'avenir. En 2019, le recrutement de Cédric Lambert, qui anime les réseaux locaux autour des axes de l'économie circulaire et mène une étude en vue du développement des collectes séparatives, a été pris en charge à 70% par l'agence. Il s'agit d'une réelle aide à la décision pour le SMDO, puisque la mission menée permet d'évaluer et de valoriser des projets s'inscrivant dans la Transition Énergétique et Ecologique (TEE) et dans la Troisième Révolution Industrielle (TRI) portée par la Région.

ADEME



Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie

En mai 2019, les apports réciproques ont démarré entre le SMDO et le SMITOM Nord Seine-et-Marne

Interview de Michelle BRUN, Directrice Générale des Services du SMITOM Nord Seine-et-Marne

Comment s'est déroulée la mise en place concrète de cette convention ?

Tout s'est très bien passé, l'organisation a été très fluide et nous n'avons noté aucune difficulté. Cela tient sans doute au fait que nous avons préparé cette collaboration fructueuse de longue date. Nous avons travaillé étroitement, très en amont, et la mise en route opérationnelle en a donc bénéficié.

Quel premier bilan tirez-vous de ce partenariat ?

Il me semble que le point le plus remarquable tient à la synergie des moyens et des compétences que cette organisation a véritablement mis en lumière. D'ailleurs, cette expérience nous a valu, à mon confrère Nicolas Aveline et à moi-même, d'être invités à témoigner dans le cadre du colloque Gestion des déchets ménagers : Et si on pensait autrement ? organisé par l'association Amorce en mai 2019. Au cours d'un atelier dédié à notre expérience, nous avons eu l'occasion de présenter l'historique, les objectifs, l'organisation, les résultats. Tout cela a inspiré plusieurs confrères qui, depuis, se sont lancés dans l'aventure. Cela me semble très important, car aujourd'hui il devient de plus en plus nécessaire de réfléchir en réseau, de penser à partir d'une échelle plus large, pour ne pas dépenser inutilement dans la création d'infrastructures complémentaires et pour optimiser nos installations. Au final, les coûts pour les collectivités s'en trouvent réduits et les installations fonctionnent de façon optimale. Tout le monde en sort gagnant, d'autant que nous tirons forcément des enseignements utiles à travailler de concert avec nos homologues.

Est-ce que cela fait évoluer votre stratégie, vos objectifs ?

Satisfaits de la tournure très positive de ce partenariat, nous cherchons à l'étendre à d'autres thématiques : les déchets verts, l'amélioration des procédures, par exemple. Nous souhaitons que ce partage d'expertises soit l'occasion de collaborations variées. En cela, c'est une certaine inflexion dans notre stratégie, car cela dessine de nouvelles perspectives.

DÉPLOYER L'EXTENSION

EN 2019, LES SIX COLLECTIVITÉS SITUÉES À L'OUEST DU TERRITOIRE DU SMDO

DES CONSIGNES DE TRI SUR L'ENSEMBLE DU TERRITOIRE

ONT MIS EN PLACE L'EXTENSION DES CONSIGNES DE TRI. CELA CORRESPONDAIT

AU RENOUELEMENT DE LEURS CONTRATS DE COLLECTE, QUI PERMETTAIT DE REPENSER LE SYSTÈME. SURTOUT, CELA S'INSCRIVAIT PLEINEMENT DANS UN OBJECTIF PARTAGÉ : TIRER PARTI DES GRANDES CAPACITÉS DU NOUVEAU CENTRE DE TRI, OPÉRATIONNEL DÈS LE DÉBUT D'ANNÉE.



Réunion publique à Beauvais

UNE ANNÉE POUR HARMONISER LES CONSIGNES DE TRI

La construction du nouveau centre de tri ouvrait au SMDO la voie à un projet de grande ampleur : trier l'intégralité des tonnages d'emballages et de papiers sur l'ensemble de son territoire et, ainsi, réaliser des économies d'échelle sur le tri.

Disposer de ce centre de tri constituait, un prérequis indispensable pour répondre à l'appel à candidature lancé par Citeo en avril 2018 concernant l'extension des consignes de tri et pouvoir ainsi bénéficier de mesures d'accompagnement pour l'optimisation de la collecte sélective.

En 2019, le SMDO a dupliqué aux six collectivités adhérentes situées sur la partie ouest de son territoire l'extension des consignes de tri, qui était déjà à l'œuvre sur la partie est. Ainsi, cette harmonisation a permis de généraliser la collecte multi-matériaux et de retenir une seule et unique couleur pour les bacs de collecte sélective : le jaune.

Des scénarii de collecte adaptés aux collectivités

Pour mettre en œuvre ce nouveau système, un bureau d'études avait été missionné par le SMDO pour mener un état des lieux. Suite à ce diagnostic, différents scénarii de collecte ont été étudiés avec les six collectivités concernées. Cinq d'entre elles sont passées sur un schéma de collecte multi-matériaux en porte-à-porte. La dernière combine ce schéma avec la poursuite de sa collecte en apport volontaire. Jusqu'à la mise en place de l'extension des consignes, ces territoires collectaient séparément deux flux. D'un côté les « fibreux » ou corps plats, que sont les papiers et cartons, de l'autre les « non fibreux », ou corps creux, à savoir les briques, canettes et aérosols en acier et aluminium, les bouteilles en plastique. Chacun de ces flux allait dans deux contenants distincts, dont le code couleur variait d'une collectivité à l'autre. Quatre d'entre elles avaient une collecte en porte-à-porte, et deux d'entre elles fonctionnaient sur l'apport volontaire.



Une duplication progressive, désormais effective à 100%

Sur la partie ouest du territoire, le contrat de tri historique s'achevait fin février 2019, c'est-à-dire au moment où le nouveau centre de tri était opérationnel. Ainsi, en fonction du renouvellement des contrats de collecte, l'extension des consignes de tri et l'harmonisation des collectes sélectives se sont mises en route progressivement, entre mars et décembre 2019. En fin d'année, l'ensemble du territoire du SMDO bénéficiait d'une collecte cohérente. De nouvelles consignes auxquelles les habitants ont immédiatement adhéré, comme le traduit l'augmentation de tonnages collectés. Celle-ci atteint 31% si l'on compare les mois où l'extension a été effective en 2019 avec une période équivalente en 2018.

Interview de Jacques COTEL, Président de la Communauté de communes de l'Oise Picarde, vice-président du SMDO

La mise en place de l'extension des consignes de tri sur la Communauté de communes de l'Oise Picarde a été très satisfaisante. Cela est certainement lié à la campagne de communication remarquable qui a été menée de concert par le SMDO et nos collectivités.

Le message est parfaitement passé, les gens ont pris à cœur de bien trier et cela se traduit nettement dans les chiffres.

Pour la mise en place de ce système, il se trouve que nous arrivions au terme de notre contrat de collecte. Nous avons donc profité de son renouvellement pour opérer, en parallèle, le passage aux nouvelles consignes de tri. Ainsi, depuis la fin 2019, tout a changé : notre système de collecte est robotisé, les bacs de collecte ont été renouvelés, et les consignes de tri, étendues.

Passer à l'extension des consignes de tri était une évidence pour nous, car nous avons pu observer les résultats des collectivités situées à l'est du territoire du SMDO, qui le pratiquent depuis longtemps. Les tonnages collectés, les économies réalisées sur toute la chaîne (collecte, transport, tri), nous ont convaincus que c'était la meilleure solution. Et tout s'est mis en place au sein d'une collaboration très agréable car, avec le SMDO, nous travaillons dans un état d'esprit constructif. Notre objectif commun est l'intérêt général et, avec la mise en place de l'extension des consignes de tri, il est nettement atteint.

Collecte sélective :

+21%
de tonnages entre 2018 et 2019 sur l'ensemble des territoires où l'extension des consignes de tri a eu lieu en 2019

HARMONISER

LES DÉCHETTERIES

L'HARMONISATION DES DÉCHETTERIES ET DE LEURS CONDITIONS D'ACCUEIL SUR L'ENSEMBLE DU TERRITOIRE AVAIT ÉTÉ UN CHANTIER PHARE DE L'ANNÉE 2018. EN 2019, LES PROJETS N'ONT PAS MANQUÉ POUR CONTINUER DE PROPOSER LE SERVICE LE PLUS ADAPTÉ, TOUT EN ACCOMPAGNANT LE DÉVELOPPEMENT DES DÉCHETTERIES VERS TOUJOURS PLUS D'OPTIMISATION.



Déchetterie à Compiègne

170 375 t
reçues dans
les déchetteries

INFRASTRUCTURES, ACCUEIL, TRANSPORT : VERS UNE COHÉRENCE D'ENSEMBLE

Les 49 déchetteries implantées sur le territoire du SMDO offrent un maillage de qualité, puisque tout habitant réside à 10 minutes de l'une d'entre elles.

L'harmonisation des conditions d'accueil et des infrastructures a été le grand sujet de l'année 2018. Cela a d'ailleurs continué en 2019 (voir encadré). Parmi les évolutions notables de l'année, l'acquisition de dix engins de compaction des bennes constitue un réel atout en termes d'organisation. Ces engins,

munis d'un bras et d'un rouleau, appuient sur le contenu des bennes, densifiant leur contenu et permettant ainsi d'en augmenter la capacité de stockage. Grâce à cette compaction, les déchetteries les plus éloignées des centres de traitement gagnent en volume et diminuent ainsi la fréquence du transport de bennes. Cela réduit le nombre de trajets des camions entre les déchetteries et les centres, tout en sécurisant la maîtrise des flux. Ces engins étant manipulés directement par les agents des déchetteries, l'opération est réalisable en toute autonomie. En outre, ils sont mutualisés dans certains cas - par exemple avec le quai de transfert jouxtant la déchetterie de Saint-Leu d'Esserent, avec la base logistique de Villers-Saint-Sépulcre - offrant là encore une réelle optimisation des opérations.

Une future déchetterie sans quai

En 2019, le SMDO a avancé dans son projet de première déchetterie à plat, dont l'ouverture est prévue en 2021, à Méru. Un terrain a été acquis et le marché de construction a été attribué au groupement Setec/Cointet et associés / Aménagement pierres et eau. Bien plus spacieuse que les déchetteries traditionnelles, elle prendra place sur un terrain de 8 600 m² et les usagers pourront vider directement leurs déchets dans des alvéoles situées au sol. Le temps de déchargement en sera considérablement réduit. Avec ces alvéoles, d'une capacité de stockage de 90 m³, les volumes pris en charge par la déchetterie augmenteront fortement. La logistique sera également simplifiée, puisque c'est une grue qui viendra saisir le contenu directement dans l'alvéole pour le verser dans les camions chargés du transport, supprimant ainsi le besoin de bennes. Ce nouveau format de déchetterie sera, là encore, au service d'une meilleure maîtrise des flux et d'une limitation du nombre de camions sur les routes.



15
engins de compaction

50 à 60 %
de volume gagné grâce au passage de l'engin
de compaction pour une benne de déchets verts,



40 à 50 %
pour une benne d'encombrants,
de bois ou de métaux divers,



60 à 70 %
sur une benne de cartons et papiers

L'activité de transport évolue, des perspectives

s'ouvrent pour les déchets des professionnels

Un autre changement, effectif en 2019, concerne l'activité de transport entre les déchetteries et les centres. Le SMDO a repris cette activité en régie pour les déchetteries de Velennes et d'Hermès. En revanche, il passe désormais par un prestataire pour le transport des déchets du nouvel établissement ouvert mi-novembre 2019 à Beauvais.

Enfin, le SMDO a travaillé sur le sujet des déchetteries destinées aux professionnels. En collaboration étroite avec la CCI de l'Oise, le SMDO a participé à un travail de repérage et de diagnostic pour recenser les prestataires qui ont des projets de déchetteries professionnelles sur le territoire. L'objectif, à terme, est de pouvoir leur transférer ce type de déchets lorsqu'ils réunissent les conditions de manière satisfaisante.

LE POINT SUR LES TRAVAUX MENÉS EN 2019

Les travaux se sont poursuivis dans les déchetteries du SMDO, avec toujours pour objectif d'offrir des conditions d'accueil homogènes, répondant aux critères de sécurité et favorisant un accueil optimal des déchets. Parmi les nouveautés, toutes les déchetteries disposant de garde-corps ont vu leurs quais équipés d'une signalétique magnétique. Neuf nouveaux totems, qui renseignent les horaires et les consignes, ont pris place dans les déchetteries d'Abbecourt, Attichy, Ecuville, Breteuil, Froissy, La-Chapelle-aux-Pots, Saint-Germer, Sainte-Geneviève, Sérifontaine. Sur la déchetterie de Saint-Germer, un nouveau bungalow destiné aux agents a été installé et le dispositif d'éclairage extérieur a été renforcé suite à l'extension des horaires en période hivernale. Neuf déchetteries ont été dotées de conteneurs neufs destinés au stockage des huiles de vidange : Froissy, Abbecourt, Breteuil, Neuilly-en-Thelle, Bury et Villers-Saint-Sépulcre. Sur la déchetterie de Betz, un espace clôturé dédié au stockage des déchets d'équipements électriques ou électroniques (DEEE) est venu remplacer l'ancienne benne. Il offre un plus grand espace de stockage et sécurise davantage l'enlèvement des caisses. Enfin, sur la déchetterie de La-Chapelle-aux-Pots, des travaux de drainage, d'installation de deux dalles béton pour benne et d'un local de stockage des déchets diffus spécifiques (DDS) ont été réalisés.

AGIR AU PLUS PRÈS DES CITOYENS

POUR LE SMDO, L'INFORMATION ET LA SENSIBILISATION DES HABITANTS PASSENT

AUSSI PAR LA RENCONTRE. L'OBJECTIF EST DONC D'ÊTRE TRÈS PRÉSENT SUR LE TERRAIN POUR SUSCITER LE DIALOGUE. UNE DÉMARCHE QUI NÉCESSITE DE POUVOIR COMPTER SUR UNE ORGANISATION TRÈS RÉACTIVE ET D'ENTREtenir DES LIENS ÉTROITS AVEC LES COLLECTIVITÉS. SI LE POINT D'ORGUE DE L'ANNÉE 2019 A ÉTÉ L'INAUGURATION DU CENTRE DE TRI, LES CAMPAGNES ET LES ACTIONS D'ANIMATION ONT ÉGALEMENT ÉTÉ AU RENDEZ-VOUS, EN PARTICULIER POUR ACCOMPAGNER LE DÉFI DE L'EXTENSION DES CONSIGNES DE TRI SUR L'OUEST DU TERRITOIRE.

Plus de **9 400** habitants rencontrés et sensibilisés lors des animations organisées par le SMDO

3 animations par semaine, en moyenne



Le SMDO cherche à toucher tous les habitants du territoire, en multipliant les contacts sur le terrain.

Son action se concentre sur des animations simples mais très nombreuses, qui s'intègrent facilement à tous les événements locaux. Informations, pédagogie, jeux, distribution de petits cadeaux : 189 animations ont ainsi été menées en 2019, comme ici à Beauvais. Un travail doublement payant : ces efforts de sensibilisation se perçoivent dans les tonnages collectés et le SMDO est de plus en plus sollicité par les collectivités.

La campagne de communication orchestrée pour accompagner l'extension des consignes de tri

auprès de six collectivités a été massivement relayée. Affiches, mémo tri, courrier d'information adapté à chaque collectivité, articles clé en main pour les journaux locaux... la campagne s'est organisée pour suivre le planning de l'extension des consignes. Avec le jaune à l'honneur, en référence à la couleur du nouveau bac.



LE SMDO EST DÉSORMAIS SUR LES RÉSEAUX SOCIAUX. En juin 2019, le SMDO inaugurait son nouveau centre de tri et lançait ses pages Facebook, Instagram et LinkedIn. Depuis, de nombreuses publications ont alimenté ces nouveaux comptes. Côté Facebook et Instagram, elles ont concerné les visites du centre de tri et du centre de valorisation énergétique, les animations du SMDO lors d'événements, la diffusion de conseils sur le tri mais aussi des informations pratiques sur les déchetteries. Côté LinkedIn, la communication est davantage orientée vers un public professionnel : relais du positionnement du syndicat contre le projet de loi relatif à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire, diffusion de communiqués, articles de presse et actualités professionnelles. Des outils bienvenus, au service d'une plus grande proximité avec nos différents publics.



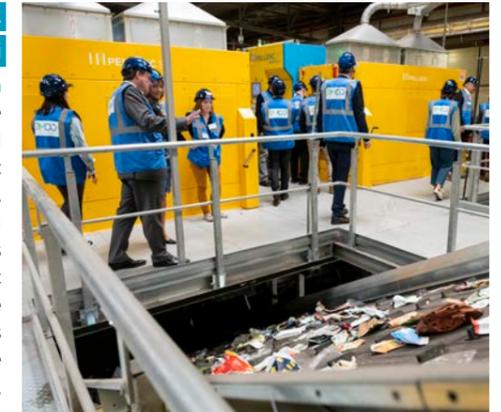
De nombreuses réunions d'information ont été organisées dans les communes

concernées par l'extension des consignes de tri pour expliquer, rassurer, échanger, en complément de la campagne de communication. Dans un premier temps, 14 de ces réunions ont permis de toucher les relais d'information - bailleurs, associations, agents, instituteurs... - puis 29 autres ont convié les habitants. Au cours de ces réunions, l'aspect ludique était présent avec le « bingo des déchets » qui a remporté un franc succès, comme ici à Noailles. Aujourd'hui, les performances de tonnages sont là pour le prouver, la prise en main de l'extension des consignes de tri par la population a été très nette.

Plus de **1 660** habitants ont participé aux réunions d'information organisées autour de l'extension des consignes de tri.

Événement fondateur pour le SMDO, l'inauguration du nouveau centre de tri

par Philippe Marini a réuni plus de 500 invités, le 14 juin 2019. Corry Neau, Vice-présidente du SMDO et Conseillère départementale, Nadège Lefebvre, Présidente du Conseil départemental et Olivier Paccaud, Sénateur de l'Oise, étaient présents, comme de nombreux élus du territoire, les financeurs, les entreprises ayant participé au chantier, les agents du SMDO et de l'exploitant PAPREC, sans oublier la presse. Tous ont pu découvrir le centre le plus performant de France et profiter du concert de Jérôme Van Den Hole, chanteur lyrique et Karl Matuszewski, pianiste. Pour cet événement, tous les collaborateurs du SMDO ont travaillé ensemble, insufflant une énergie très positive à cette journée marquante.



Nouvelle opération lancée en 2019 : la collecte de jouets pour leur réemploi

Pendant la semaine de réduction des déchets à la source, en novembre, le SMDO a organisé une collecte de jouets auprès des habitants. Organisé en partenariat avec ECO-SYSTEM, l'objectif était de redistribuer les jouets aux associations et au réseau de réemploi, en les collectant dans les déchetteries, des grandes surfaces, des pôles d'animation, etc. L'opération a rencontré un très grand succès : plus de deux tonnes collectées dans une cinquantaine de points avec, pour résultat, une seconde vie pour plus de 3 900 jouets.





SYNDICAT MIXTE DU DÉPARTEMENT DE L'OISE (SMDO)
PARC TERTIAIRE ET SCIENTIFIQUE
CS 30316
60203 COMPIÈGNE CEDEX
www.smdoise.fr
Crédits photos : Syndicat Mixte du Département de l'Oise
Rédaction - Conception - Réalisation : stratéact'
Juillet 2020

